



Original : anglais

N° ICC-01/05-01/08 OA 2

Date : 26 novembre 2009

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :
Mme la juge Akua Kuenyehia, juge président
M. le juge Sang-Hyun Song
M. le juge Erkki Kourula
Mme la juge Anita Ušacka
M. le juge Daniel David Ntanda Nsereko

SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO

Public

Ordonnance portant calendrier

aux fins du prononcé de l'arrêt relatif à l'appel interjeté par le Procureur contre la
« Décision relative à la mise en liberté provisoire de Jean-Pierre Bemba Gombo et
invitant les autorités du Royaume de Belgique, de la République portugaise, de la
République française, de la République fédérale d'Allemagne, de la République
italienne et de la République sud-africaine à participer à des audiences » rendue par la
Chambre préliminaire II

Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint
M. Fabricio Guariglia

Le conseil de Jean-Pierre Bemba Gombo

M^e Nkwebe Liriss
M^e Karim A.A. Khan

Les représentants légaux des victimes

M^e Marie-Edith Douzima-Lawson

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Mme Paolina Massidda

GREFFEE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale,

Saisie de l'appel interjeté par le Procureur le 14 août 2009 (ICC-01/05-01/08-476) contre la Décision relative à la mise en liberté provisoire de Jean-Pierre Bemba Gombo et invitant les autorités du Royaume de Belgique, de la République portugaise, de la République française, de la République fédérale d'Allemagne, de la République italienne et de la République sud-africaine à participer à des audiences, rendue le 14 août 2009 par la Chambre préliminaire II (ICC-01/05-01/08-475),

Conformément à l'article 83-4 du Statut et à la règle 158-2 du Règlement de procédure et de preuve,

Rend la présente

ORDONNANCE

L'arrêt relatif à l'appel susmentionné sera rendu en audience publique le mercredi 2 décembre 2009, à 9 heures.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Akua Kuenyehia
Juge président

Fait le 26 novembre 2009

À La Haye (Pays-Bas)